CIRE BOIS INCOLORE

REGLEMENT REACH 1907/2006 (CE) - 2020/878 (UE)

Page 1 de 8

Version : 1 Révision : 14/12/2022 Edition : 14/12/2022

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Identificateur de produit: CIRE BOIS INCOLORE

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Cire bois.

Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

CODEVE

Avenue des Martyrs 03410 DOMERAT - France

Tel: 04 70 28 93 08 - Fax: 04 70 28 93 01

www.codeve.fr - fds@codeve.fr

Numéro d'appel d'urgence: ORFILA Tel: (33) 01 45 42 59 59

Centres Antipoison: www.centres-antipoison.net

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange (règlement CE n° 1272 / 2008): Pictogrammes de danger:





GHS02

GHS07

Mentions de danger:

Liquide inflammable, Catégorie 3 (Flam. Liq. 3, H226).

Skin Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315).

Toxicité aiguë par inhalation, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H332).

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (stot se 3, H336).

Eléments d'étiquetage (règlement CE n° 1272 / 2008):

Pictogrammes de danger:





GHS02

CHS07

Mentions d'avertissement:

Attention.

Composants dangereux déterminant pour l'étiquetage:

Xylène, hydrocarbures C9-C11 n-alcanes isoalcanes, cycliques et Essence de térébenthine.

Mentions de danger:

H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H315 : Provoque une irritation cutanée.

H332: Nocif par inhalation.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseil de prudence:

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre

CIRE BOIS INCOLORE

REGLEMENT REACH 1907/2006 (CE) - 2020/878 (UE)

Page 2 de 8

Version : 1 Révision : 14/12/2022 Edition : 14/12/2022

source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage.

P301/P310 : En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P303/P361/P353 : En cas de contact avec la peau ou les cheveux, enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et se doucher.

Autres dangers:

Dangereux en cas d'épandage ou si le liquide libère des vapeurs. Des mélanges inflammables peuvent se former dans l'atmosphère à une température égale ou supérieure au point éclair. Le produit peut accumuler des charges électriques statiques qui peuvent provoquer des incendies par décharges électriques.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation:

CIRE BOIS INCOLORE

Composant (s) contribuant aux dangers pour la santé:

Xylène

INDEX: 601-022-00-9, CAS: 1330-20-7, CE: 215-535-7, Enregistrement: 01-2119486136-34 Concentration (%): 40<c>50, Classification: GHS02/07, Attention, 3/H226, 4/H312, 2/H315, 4/H332

Hydrocarbures C9-C11 n-alcanes isoalcanes cycliques

CAS: 64742-48-9 Numéro d'enregistrement : 01-2119463258-33-XXXX

Concentration (%): 20<C<30, Classification: GHS02/07/08, Danger, 3/H226, 1/H304, 3/H335, 3/H336, 1/H370

Essence de térébenthine

INDEX: 650-002-00-6, CAS: 8006-64-2, CE: 232-350-7, Enregistrement: 01-2119463258-33-XXXX Concentration (%): 5<c>10, Classification: GHS02/07/08, Danger, 3/H226, 4/H302, 1/H304, 4/H312, 2/H315, 1/H317, 2A/H319, 4/H332

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux:

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

Inhalation:

Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

Contact avec la peau:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le

CIRE BOIS INCOLORE

REGLEMENT REACH 1907/2006 (CE) - 2020/878 (UE)

Page 3 de 8

Version : 1 Révision : 14/12/2022 Edition : 14/12/2022

médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s):

Poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, sable et terre.

Moyen(s) d'extinction à ne pas utiliser pour raison de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau.

Méthode(s) spéciale(s):

Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.

Risques spéciaux:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol.

En cas de feu, le produit se décompose en oxydes de carbone (CO et C2) et fumées.

Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s):

Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

Assurer une ventilation adéquate.

Etre vigilant à un retour de flamme possible.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Précaution(s) pour la protection de l'environnement:

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Endiguer et contenir le produit renversé.

Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts ou cours d'eau car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales.

Eviter la contamination des eaux souterraines.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

Méthode(s) de nettoyage:

Ecoper le produit renversé et recueillir soigneusement le restant.

Eponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Précaution(s):

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

Douche, bain oculaire et point d'eau à proximité.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

CIRE BOIS INCOLORE

REGLEMENT REACH 1907/2006 (CE) - 2020/878 (UE)

Page 4 de 8

Version : 1 Révision : 14/12/2022 Edition : 14/12/2022

Mesure(s) d'ordre technique:

Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre.

Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fûts ou en œuvre.

Eviter les décharges d'électricité statique.

Ventilation le long du sol.

Température maximum de manipulation: 35°C.

Conseil(s) d'utilisation(s):

Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.

Stockage:

Précaution(s):

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Mesure(s) d'ordre technique:

Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.

Condition(s) de stockage:

Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas 25 °C.

Conserver à l'écart de toute flamme ou sources d'étincelles. Ne pas fumer.

Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleurs.

Conserver dans un endroit très bien ventilé.

Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

Conserver à l'écart des acides forts, bases fortes, substances comburantes.

Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

De même nature que celui d'origine, acier doux, acier inoxydable.

Matériaux d'emballage non adapté :

Eviter certains plastiques solubles dans le produit.

Caoutchoucs.

Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

Éliminer comme un déchet dangereux.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition:

Xylène 1330-20-7 VME : 221 mg/m3, 50 ppm - VLE : 442 mg/m3, 100 ppm Essence de térébenthine 8006-64-2 VME : 556 mg/m3 - VME : 100 ppm

Naphta lourd (pétrole) hydrotraité 64742-48-9 VME: 1000 mg/m3 - VLCT: 1500 mg/m3

Mesure(s) d'ordre technique:

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.

Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

Protection individuelle:

Protection des voies respiratoires:

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

CIRE BOIS INCOLORE

REGLEMENT REACH 1907/2006 (CE) - 2020/878 (UE)

Page 5 de 8

Version: 1 Révision: 14/12/2022 Edition: 14/12/2022

Protection des mains:

Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants résistants aux solvants

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié tablier et bottes résistants aux solvants.

Protection des yeux:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

Mesure(s) d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir l'atelier le plus propre et le mieux en ordre possible.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique / Forme: semi-liquide

Couleur: incolore
Odeur: forte aromatique
Ph: non applicable

Point initial d'ébullition: > 35°C

Point d'éclair: > 23°C

Densité relative (20°C): < 1 kg/l

Viscosité: < 2 mn

Hydrosolubilité: non miscible.

Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Condition(s) à éviter:

Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer.

Matière(s) à éviter:

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques. Eviter certains plastiques solubles dans le produit.

Produits de décomposition dangereux:

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information(s) générale(s):

Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition.

Toxicité aiguë:

CIRE BOIS INCOLORE

REGLEMENT REACH 1907/2006 (CE) - 2020/878 (UE)

Page 6 de 8

Version: 1 Révision: 14/12/2022 Edition: 14/12/2022

Inhalation:

Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.

Contact avec la peau:

Les contacts prolongés ou répètes avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Contact avec les yeux:

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Ingestion:

Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Peut entraîner: oedème pulmonaire, difficulté sérieuse de respiration, vertiges.

Sensibilisation:

Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par inhalation.

Toxicité chronique:

Un contact répété ou prolongé peut causer une sensibilisation cutanée.

Effet(s) spécifique(s):

La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information(s) générale(s):

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Persistance et dégradabilité:

Le produit est biodégradable dans le sol et dans l'eau.

Potentiel de bio-accumulation:

Pas de bio-accumulation

Effets sur l'environnement:

Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Le produit ne peut pas se répandre dans les égouts ou eaux superficielles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets / produits non utilisés:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Peut être recyclé.

Ne pas jeter les déchets à l'égout. Destruction par incinération ou pyrolyse.

Emballages contaminés:

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s):

CIRE BOIS INCOLORE

REGLEMENT REACH 1907/2006 (CE) - 2020/878 (UE)

Page 7 de 8

Version: 1 Révision: 14/12/2022 Edition: 14/12/2022

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. Voies terrestres (Route, directive 94/55/CE / Rail, directive 96/49/CE (ADR/RID).

N° ONU ADR/IMDG/IATA:

1263

Nom d'expédition des Nations unies ADR/RID/IMDG/IATA:

Peintures ou matières apparentées aux peintures.

Classe de danger ADR/RID/IMDG/IATA: 3 Groupe d'emballage ADR/RID/IMDG/IATA: III

Etiquettes ADR/RID/IMDG/IATA: 3

Code FS: F-E, S-E Code danger: 30

Code classification et dispositions spéciales: F1 163 640HF 650

Instructions emballage: P001 IBC03 LP01 R001

Polluant marin: non

Code restriction tunnels: D / E

Capacité inférieure à 450 l non soumis aux prescriptions de l'ADR selon alinéas 2.2.3.1.5.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

S'assurer que toutes les réglementations nationales et locales sont respectées.

Autres prescriptions et règlements d'interdiction:

Tableau des maladies professionnelles 4 bis, 84, 65, 70.

Evaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases importantes de la rubrique 2 et 3:

H226 : Liquide et vapeurs inflammables. H315 : Provoque une irritation cutanée.

H332: Nocif par inhalation.

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Avis ou remarques importantes:

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la C.E. que nationales et communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaisons avec d'autre(s) produit(s).

CIRE BOIS INCOLORE

REGLEMENT REACH 1907/2006 (CE) - 2020/878 (UE)

Page 8 de 8

Version : 1 Révision : 14/12/2022 Edition : 14/12/2022

Historique:

Date de la première édition: 11/09/2013 - Version: 1